



COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°16

Réunion de bureau du vendredi 16 février 2024

Président : M. Gilles ERMANI

Présents : MME B. GIURAN - MM. C. CASTROFLORIO, Y. SIAD, J. GRAGLIA, A. MARY, J. THAON.

Excusés : MM. L. CAPPATTI, J. ALEXANDRE

Début de la séance : 19h00

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau, ainsi qu'à MM. CHILOTTI Sébastien et NUCERA Julien qui assistent à la réunion en tant que membres associés.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour, après avoir approuvé le PV N°15 du 09 Février dernier.

1 – CORRESPONDANCE

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2 – DÉPARTEMENT TECHNIQUE

La CDA a reçu M. BOULINGUEZ Romain ainsi que MM. BEN ABDELJELIL Hassan et JEBALI Ahmed suite à une rencontre de D1 arrêtée ; décision prise par PV distinct.

Le lundi 12 février 2024 s'est déroulé au siège du district de la Côte d'Azur un cours animé par Ahmed TALEB et en présence de 18 arbitres classés Jeunes Arbitres Ligue.

Le lundi 12 février 2024 s'est également déroulé au siège du district de la Côte d'Azur un cours pour les arbitres classés D1 animé par Joffré GRAGLIA, 15 arbitres étaient présents et 3 excusés.

Ce même soir, au siège du district de la Côte d'Azur, la CDA a accueilli 13 nouveaux stagiaires des FIA de janvier 2024 qui se sont déroulées à Mandelieu et à Nice, et qui ont réussi leur certification théorique. Ils ont pu découvrir le District, récupérer les documents nécessaires pour arbitrer et échanger avec l'ensemble de la CDA sur le déroulement de la fin de saison et les attentes de cette dernière. Nous leurs souhaitons la bienvenue, et beaucoup de courage dans l'exercice de cette nouvelle fonction très formatrice et vertueuse.

3 - DÉPARTEMENT CONTRÔLES

Lors du week-end du 10 et 11 février 2024, 13 observations et 5 tutorats ont eu lieu.

4 - DÉPARTEMENT DÉSIGNATIONS

Le département désignations a effectué les désignations pour le week-end du 17 et 18 février 2024.

Fin de séance : 21h30

Le Président de la CDA :
M. Gilles ERMANI

Le Secrétaire de Séance :
M. MARY Alexandre